

Forums pour les consommateurs

Drogué par des amis

Par Profil supprimé Posté le 27/08/2013 à 07h42

Un ami se retrouve à l'hôpital avec pour diagnostic l'appendicite "aiguë". Cependant la nuit précédente, il était en compagnie de deux personnes qui semblerait lui avoir donner une drogue (je pencherais pour le GHB) consommée avec de l'alcool. Il ne se souvient plus de rien. Cette substance pourrait-elle provoquer ce genre de risques ? La dose était-elle importante ? Peut-on poursuivre ces personnes ?

2 réponses

Profil supprimé - 27/08/2013 à 10h20

Bonjour Karis92,

Pour savoir ce que votre ami aurait pris à son insu il faudrait qu'il fasse un test de dépistage des stupéfiants le plus rapidement possible, c'est-à-dire dans les minutes ou heures qui viennent. En effet, certaines drogues comme le GHB disparaissent rapidement de l'organisme et si un test intervient trop tard on ne peut plus prouver qu'il y a eu "soumission chimique" comme on appelle cela aussi. Mais le plus souvent ce sont d'autres drogues que le GHB qui sont en fait utilisées. En tout cas s'il y a bien eu une telle soumission chimique c'est sanctionné par la loi et possible de peines de prison. Donc oui, vous pouvez porter plainte mais il vous faut des preuves.

Je ne connais pas de drogue qui donnerait l'appendicite aigüe. L'excès de certaines drogues, dont l'alcool, peut être à l'origine de "pancratites" aigües. Mais apparemment ce n'est pas ce dont vous nous parlez.

Le GHB, d'autres drogues ou médicaments mais aussi tout simplement boire trop d'alcool pendant une soirée peuvent expliquer de ne plus se souvenir de rien le lendemain. Je crois que vous ne pouvez pas établir clairement qu'on lui aurait fait prendre du GHB à son insu sur le seul fait qu'il ne se souvient pas de sa soirée. Une raison de plus pour lui faire faire un test de dépistage !! C'est le seul moyen de savoir ce qu'il y a dans son organisme. L'hôpital peut le faire, adressez-vous aux médecins.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 28/08/2013 à 14h19

Merci beaucoup pour votre aide, je prends en compte ce que vous m'avez appris et j'essaierais d'en faire bon usage.